



REGLEMENT DU GRAND JEU CONCOURS DU SITE WEB FRANCE D'ATTIJARIWAFABANK EUROPE « Tentez de gagner un Asus Zenpad 10 Z300M 16 Go »

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE – DATES – ADRESSE DU JEU CONCOURS

La société **ATTIJARIWAFABANK EUROPE**, dont le capital social est de 46 640 180 €, immatriculée au RCS de Paris 485 031181 dont le siège social est situé 6-8 rue Chauchat 75009 Paris organise, du 20 avril 2017 00h00 au 21 avril 2017 23H59 heure française, un Jeu Concours intitulé « GRAND JEU CONCOURS DU SITE WEB FRANCE D'ATTIJARIWAFABANK EUROPE » (ci-après dénommé le Jeu Concours) mettant à disposition des internautes des bulletins de participation en ligne permettant de remporter une tablette numérique Asus Zenpad 10 Z300M 16 Go d'une valeur de 171,18 €.

Ce concours se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.particuliers.attijariwafabank-europe.fr>

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu Concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toutes personnes majeures ayant accès au site web FRANCE d'ATTIJARIWAFABANK EUROPE et ayant rempli le bulletin de participation en ligne à l'exception des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu Concours, ainsi que les membres de leur famille. Attijariwafa bank Europe se réserve le droit de vérifier que les gagnants répondent aux conditions ci-dessus.

La participation au Jeu Concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle d'une gratification.

ARTICLE 3 – ANNONCE DU JEU CONCOURS

Le Jeu Concours est annoncé sur le site web FRANCE d'ATTIJARIWAFABANK EUROPE :

<https://www.particuliers.attijariwafabank-europe.fr>

ARTICLE 4 – DOTATION MISE EN JEU

Le gagnant remporte une tablette numérique Asus Zenpad 10 Z300M 16 Go d'une valeur de cent soixante et onze euros et dix-huit centimes (171,18 euros TTC).

La dotation remise au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

En aucun cas la dotation ne pourra être échangée, à la demande du gagnant, contre des espèces ou contre d'autres dotations. ATTIJARIWAFABANK EUROPE se réserve le droit de remplacer la dotation annoncée par une ou plusieurs dotations de valeur équivalente ou de caractéristiques proches si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Toute dotation non réclamée dans un délai de sept (7) jours restera la propriété des organisateurs.



ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

5.1

Pour participer au Jeu Concours, le participant doit :

- se connecter sur le site internet <https://www.particuliers.attijariwafabank-europe.fr> du 20 avril 2017 00h00 au 21 avril 2017 23H59 heure française ;
- remplir le bulletin d'inscription en ligne entre le 20 avril 2017 00h00 et le 21 avril 2017 avant 23H59 heure française ;
- la participation sera prise en compte au moment où la personne aura rempli le bulletin et aura cliqué sur le bouton « Envoyer ».

5.2

Toute inscription, incomplète, frauduleuse, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. ATTIJARIWAFABANK EUROPE se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

ATTIJARIWAFABANK EUROPE se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile du gagnant. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

ARTICLE 6 – DESIGNATION DES GAGNANT

Le tirage au sort aura lieu entre le 24 avril 2017 et le 8 mai 2017 au siège social d'ATTIJARIWAFABANK EUROPE pour déterminer le gagnant.

ARTICLE 7 – MODALITES D'OBTENTION DE LA DOTATION

Le gagnant sera informé de son gain directement par mail. Il devra ensuite contacter ATTIJARIWAFABANK EUROPE par mail afin qu'ATTIJARIWAFABANK EUROPE puisse lui envoyer sa dotation.

ATTIJARIWAFABANK EUROPE fera ses meilleurs efforts afin de contacter le gagnant. Néanmoins si le gagnant demeurerait injoignable pendant une période de sept (7) jours ouvrés, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

ATTIJARIWAFABANK EUROPE veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les huit (8) jours suivants la réception de sa dotation.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ACCES AU REGLEMENT

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par ATTIJARIWAFABANK EUROPE qui se réserve la possibilité d'exclure les participants ayant commis des fraudes avérées.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, ATTIJARIWAFABANK EUROPE se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur <https://www.particuliers.attijariwafabank-europe.fr/contact/mentions-legales> jusqu'au 8 mai 2017.

Il est également déposé auprès du Service Marketing & Communication d'ATTIJARIWAFABANK EUROPE 6-8 rue Chauchat 75009 Paris.

ARTICLE 9 – ANNULATION / MODIFICATION DU CONCOURS

ATTIJARIWAFABANK EUROPE se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une information auprès des participants.

ARTICLE 10 – CONTESTATION ET RECLAMATION

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises avant le 8 mai 2017 à l'adresse suivante :

ATTIJARIWAFABANK EUROPE
Jeu Concours du site WEB FRANCE
6-8 rue Chauchat
75009 - Paris

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE LIEE A L'UTILISATION DU RESEAU INTERNET

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. ATTIJARIWAFABANK EUROPE ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Concours.

ATTIJARIWAFABANK EUROPE mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu Concours.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

ARTICLE 12 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu Concours et à l'attribution des dotations au gagnant. Elles sont exclusivement destinées à ATTIJARIWAFABANK EUROPE dans le cadre du Jeu Concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant au Service Marketing & Communication d'ATTIJARIWAFABANK EUROPE 6-8 rue Chauchat 75009, Paris.

ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE

Ce Jeu Concours et le présent règlement sont soumis à la loi française.



Attijariwafa bank

Extrait du règlement

Jeu Concours gratuit sans obligation d'achat valable du 20 avril 2017 00h00 au 21 avril 2017 23H59 heure française, réservé aux personnes majeures ayant accès au site web France d'ATTIJARIWAFABANK EUROPE. Pour participer, les concurrents doivent se rendre entre le 20 avril 2017 00h00 et le 21 avril 2017 avant 23H59 heure française sur le site web France d'ATTIJARIWAFABANK EUROPE et remplir le bulletin de participation en ligne.

Le tirage au sort pour désigner les gagnants se déroulera au siège social d'ATTIJARIWAFABANK EUROPE. Le gagnant sera informé de son gain par mail et la démarche à suivre pour obtenir sa dotation lui sera indiquée.

Le présent règlement est consultable au Service Marketing & Communication d'ATTIJARIWAFABANK EUROPE 6-8 rue Chauchat 75009 Paris et sur <https://www.particuliers.attijariwafabank-europe.fr/contact/mentions-legales> jusqu'au 8 mai 2017.